

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 11 juin 2008 de Mmes Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, Mme Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, Mme Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud, renvoyée en commission le 17 décembre 2008, intitulée: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevienne un théâtre».**

**Rapport de Mme Ariane Arlotti.**

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 15 et 29 janvier 2009, 12 mars et 2 avril 2009, sous la présidence de Mme Anne Carron-Cescato, puis le 11 juin 2009, sous la présidence de Mme Christiane Olivier. Les notes de séances ont été prises par Mme Marianne Cherbuliez, que la commission remercie pour son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la fermeture annoncée du Théâtre du Galpon situé sur le site Artamis qui réduit les perspectives de représentation pour le théâtre genevois non institutionnel;
- l'occupation du Théâtre Pitoëff par diverses compagnies théâtrales qui offrent à ce théâtre une programmation éclectique cent jours par an;
- la forte affluence de spectateurs aux différents spectacles proposés, certains même y ayant pris abonnement à l'année;
- l'incongruité qu'un théâtre dépende d'une gérance immobilière et non pas du département de la culture comme l'indiquerait sa fonction;
- cette incongruité accrue du fait que les intendants et les techniciens relèvent de deux départements, avec des cahiers des charges très différents, qui les placent dans des situations floues face à certains utilisateurs;
- le loyer excessif demandé par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour l'occupation de ces lieux;
- l'absence de moyens mis à disposition par la GIM afin que ce théâtre puisse exercer ses fonctions dans les meilleures conditions;
- le fait que le Théâtre Pitoëff fait partie du patrimoine théâtral européen de par son histoire particulière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle;
- de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture.

### **Séance du 15 janvier 2009**

*Audition des motionnaires, représentés par Mme Marie-Pierre Theubet*

Ce que l'on peut retenir de la présentation de la motion par les motionnaires, c'est qu'il serait souhaitable que la salle Pitoëff soit gérée par le département de la culture et non par la Gérance immobilière municipale (GIM). Le Théâtre Pitoëff est un superbe petit théâtre, avec une scène particulière, qui était d'ailleurs penchée à l'époque. Il y a 300 places en haut et presque 220 places en bas, le public est à l'aise et les comédiens peuvent jouer dans une proximité. Le rapport public/artiste est très particulier dans cette salle. La question est de savoir si le département de la culture reprend le théâtre dans son giron, question aussi budgétaire car, actuellement, la salle se loue. Il semble logique pour tout le monde que le département de la culture reprenne la gestion de cette salle. On constate que le théâtre fonctionne bien, pour autant qu'une compagnie soit d'accord de faire le calendrier et le planning. La compagnie touche 200 000 francs pour l'organisation et la promotion de ce théâtre, dont 50 000 francs pour elle-même.

Le lieu manque d'une bonne isolation sonore, mais cela peut être géré par une planification des diverses manifestations.

Le but de cette motion est de sortir cette salle de la gestion de la GIM. Car, comme c'est la GIM qui décide de la location, cela implique parfois des coupures dans la gestion faite par M. Fernandez qui ne dispose pas librement, durant les cent quatre-vingts jours de son choix, de la salle. M. Fernandez est le concierge du calendrier en quelque sorte. L'idée est de subordonner cette salle au département de la culture et que cette salle soit dédiée à la culture non institutionnelle: qu'elle soit donnée à diverses troupes, car la situation actuelle ne leur permet pas de laisser de décors, des costumes, du matériel et que c'est compliqué. Le but de la motion n'est pas que M. Fernandez soit directeur de ce théâtre, mais il s'agirait de trouver un responsable.

Le théâtre est géré par la GIM, qui gère également la salle communale de Plainpalais et qui fait en sorte qu'il n'y ait pas d'interférences sonores entre les deux salles.

Le Théâtre en Cavale gère la salle 180 jours sur 365 par an, avec comme objectif fixé par le département de la culture de monter quatre à six spectacles par année.

### **Séance du 29 janvier 2009**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture*

Le magistrat indique que cette salle est redevenue un théâtre et qu'elle est utilisée environ deux cents jours par an. Il rappelle que, à l'époque, la GIM était d'accord que le département de la culture reprenne la gestion, mais uniquement en rompant l'accord qui permettait à la Ville d'avoir accès, durant cent jours, à la salle de Plainpalais, dont elle a besoin pour diverses manifestations. Il pense que le département pourrait gérer cette salle, s'il avait à sa disposition, durant une quarantaine de jours, la salle de Plainpalais. La Ville n'a, en effet, pas besoin de 100 jours. Il ajoute que les travaux d'isolation de la scène sont nécessaires et qu'il n'est pas possible d'avoir simultanément des manifestations au théâtre et à la salle de Plainpalais, selon le bruit qu'elles provoquent. Cette situation est compliquée à gérer. Il note que, si les travaux d'isolation sont réalisés, le département de la culture pourra gérer cette salle. Sans travaux d'isolation, il faudra continuer de coordonner les agendas des deux salles pour éviter les interférences sonores et les nuisances entre elles.

On relève les deux problèmes d'isolation:

- le problème horizontal: la grande salle contamine le théâtre par le bruit des manifestations;

- le problème vertical: du fait que ce qui se passe dans la salle dite «des assemblées» peut être entendu dans le théâtre. Ce problème n'a, à ce jour, pas de solution.

Le constat est que le théâtre indépendant à besoin de cette salle, tout comme d'autres utilisateurs tels que la Revue des avocats, la Compagnie de la Tulipe noire et le théâtre anglophone. Il y a un réel manque de salles à Genève.

Le chiffre de 1 million de francs est avancé pour la mise à niveau de la scène. L'isolation serait prise sur l'espace coulisse, car il n'y a pas de place ailleurs. Le département des constructions et de l'aménagement a été rendu attentif à ces travaux d'isolation dont il va tenir compte. Cela dit, il ne pourra prendre en considération que l'isolation latérale et non la verticale.

Cette salle est excellente pour le spectateur, mais catastrophique pour l'accès des décors et de l'isolation phonique.

### **Séance du 12 mars 2009**

*Visite du Théâtre Pitoëff guidée par M. Miguel Fernandez, directeur du Théâtre en Cavale, Mme Amandine Sommer, administratrice du théâtre, M. Pascal David, chef de section au Service administratif et technique, M. Jim Escher, architecte, et M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments*

Des réponses aux multiples questions de la commission, on retiendra que:

- les questions de rénovation sont plus liées à la problématique de l'aménagement scénique, car la partie destinée au public est en parfait état, si ce n'est quelques aménagements nécessaires pour les personnes handicapées. Du point de vue de la sécurité, les travaux les plus urgents ont été entrepris;
- au niveau des gaines techniques, il n'y a pas eu de modification. Concernant les coulisses, il y a eu le remplacement de six perches en 2008, ainsi que quelques petits travaux urgents;
- toute la partie cage de scène va devoir être refaite et un gros chantier est prévu dès l'été 2010. Cela a été planifié dans une proposition qui sera renvoyée à la commission des arts et de la culture ou à une autre commission, en fonction de la décision du Conseil municipal. La charge a été limitée sur les perches et il n'y a pas la statique au niveau de la scène. Le vieil escalier est inclus dans les travaux de réfection. Rien n'est prévu pour les loges;
- le plancher va également être rénové car, actuellement, il n'est pas aux normes. Les trappes et les costières ne sont plus aux normes au point de vue de la sécurité;
- la motion M-810 et la problématique des travaux à effectuer sont liées à cause de la location de la salle communale;
- ce n'est pas l'inclinaison de la scène qui est mise en cause par les normes, mais le poids au mètre carré qui ne correspond pas aux normes en vigueur. Ici, il est tout à fait possible de garder l'inclinaison de la scène pour conserver ce rapport particulier entre le public et les comédiens. Cette pente et l'architecture scénique plus globalement, font partie de la richesse de ce lieu. Cette salle est parfaite, ni trop grande, ni trop petite;
- le bâtiment a 100 ans cette année;
- l'ouverture du plateau est de 9 m, la profondeur est supérieure à 9 m et la hauteur est de 5,5 à 6 mètres sous perches. Côté cour, il n'y a aucun dégagement et, côté jardin, celui-ci est de 3 m;
- le Théâtre en Cavale occupe le Théâtre Pitoëff durant cent quatre-vingts jours par an, en comptant les temps d'installation et de désinstallation du théâtre, de l'aménagement du hall et du bar. Il pose ses dates un an à un an et demi en avance, afin que les autres locataires de la GIM puissent s'organiser. Il y a souvent des trous dans les plannings, ce qui oblige le Théâtre en Cavale à emménager et déménager plusieurs fois par an. Ils

- essayent de planifier les autres locataires après de grandes manifestations, telle la Fureur de lire, pour justement éviter trop de déménagement pour le Théâtre en Cavale;
- généralement, la gestion du planning entre les deux salles se passe bien pour toutes les questions de coordination de manifestations entre les deux salles.

### **Séance du 2 avril 2009**

*Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et de M. Philippe Aegerter, directeur*

Mme Salerno indique que le Théâtre en Cavale utilise le Théâtre Pitoëff depuis environ six ans. La cohabitation entre les deux salles n'a pas été sans problème. M. Bovard, responsable pour la GIM, a dû faire un tri dans les demandes d'utilisation de la salle de Plainpalais. Elle précise que tout ce qui est trop bruyant ou ce qui implique un nombre trop important d'utilisateurs a notamment été exclu. Les soirées musicales, dansantes, les concerts sont souvent refusés. La GIM loue la salle en priorité à des associations caritatives, pour des kermesses, des conférences, des soirées d'entreprises et pour des événements propres à la Ville de Genève. Ainsi, elle est ouverte ou pas au public, selon les manifestations concernées. Il y a aussi la salle des Eaux-Vives qui, étant louée à l'Association pour la danse contemporaine (ADC), prive la Ville et le quartier d'un espace fortement demandé. Si la salle de Plainpalais était aussi fermée au public, il ne resterait plus que le Palladium. La magistrate croit qu'il ne faut pas tout décentraliser dans les autres communes.

M. Aegerter souligne que si l'ADC est prête à quitter les lieux pour autant qu'elle trouve un autre endroit, en revanche le Théâtre en Cavale tient à rester à Pitoëff.

A la suite des multiples questions de la commission, on retiendra que:

- la magistrate ne sait pas s'il serait possible de créer des barrières architecturales entre les deux salles;
- toutes les compagnies qui se produisent à Pitoëff sont autofinancées et subventionnées. M. Fernandez ne fait pas la programmation comme le ferait un directeur artistique, il tient l'agenda et fait en sorte qu'il y ait une saison. Dans son cahier des charges, il doit faire une création par an sous le nom du Théâtre en Cavale, pour laquelle il obtient une subvention;
- le département de la culture pose ses cent quatre-vingts jours par an sur le calendrier, puis la GIM gère au mieux les jours restants en veillant à ce que ces manifestations n'apportent pas trop de nuisance au théâtre;
- si le sens de la deuxième invite de la motion est d'ouvrir au département de la culture le calendrier toute l'année, alors ladite salle ne sera plus une salle communale;
- au-dessus de l'ancienne prison de Plainpalais, il y a des bureaux, des logements d'urgence et trois locaux pour le Théâtre en Cavale. La galerie est utilisée par le bar du Théâtre en Cavale;
- pour faire vivre le lieu en tant que tel, il faudrait avoir une personne, donc imaginer quelque chose en termes de ressources humaines;
- avant, lorsqu'il n'y avait pas d'accueil comme maintenant, lorsqu'une compagnie venait, il n'y avait rien et il fallait tout remonter à chaque fois;
- le taux d'occupation est de 100%, ce qui n'était pas le cas avant que le Théâtre en Cavale n'occupe les lieux. Parfois, la GIM ne fait pas payer certaines manifestations. Il y a aussi des prestations en nature. L'optique de la GIM ne se situe pas dans la rentabilisation des lieux;
- lorsque la location de la salle est gratuite, les montages et les démontages sont pris sur des budgets internes aux départements.

## **Séance du 11 juin 2009**

### *Discussion et vote*

Toute la commission est d'accord pour soutenir les deux invites. Cela dit, deux amendements sont proposés.

Le Parti démocrate-chrétien propose un amendement pour une troisième invite: «de veiller à la coordination des activités entre les différents utilisateurs du bâtiment».

Cette troisième invite est votée à l'unanimité de la commission moins 1 abstention (S).

Les socialistes proposent d'amender la deuxième invite: «de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff, pour la durée fixée par convention entre le département de la culture et la GIM, au département de la culture».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non (1 AGT, 3 Ve, 2 DC, 2 L) contre 6 oui (3 S, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

Mise aux voix, la motion M-810 ainsi amendée est acceptée par 13 oui contre 2 non (S).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle;
- de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture;
- de veiller à la coordination des activités entre les différents utilisateurs du bâtiment.